



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024

2024-2025

Séance n°2

COMpte RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Nombre de membres présents : 19 votants

Nombre de membres absents : 7

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 10 octobre 2024
2. Acceptation du règlement intérieur du CA

II. Affaires administratives et financières

3. Liste des commissions émanant du CA
4. Délégation à la Commission Permanente
5. Projets et sorties pédagogiques 2024/2025
6. Budget 2025
7. Délégation de signature à l'ordonnateur
8. Contrats et conventions

Présidente

Secrétaire

Mme Angélique BECK, principale

Mme Céline ADAM, principale adjointe





COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°2

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale
2. Céline ADAM, principale adjointe
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire
4. Gaëlle BERTIN, C.P. E
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale
7. Catherine BONNET, adjoint à la jeunesse
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée

Suppléants

- présente
présente
présente
présente
Roger MORAZIN
Michèle MOTEL
présente

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Anne SANTIAGO, professeur
2. Ester BAUDUIN, professeur
3. Liliane BOËDEC, professeure
4. Sarah PASQUE, professeure
5. Philippe CUSIN, professeur
6. Robin ANGEBAUD, professeur
7. Ronan HAMEG, AED
8. Laurence GENOUEL, secrétaire
9. Touty DIALLO, agent d'accueil

Suppléants

- présente
Marie DAGORN
Cécile BOCLE
présent
présent
présent

présente
présente

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

1. Yannick TUAL, parent d'élève
2. Delphine SIRERA, parent d'élève
3. Florence GESLIN, parent d'élève
4. Christelle SCHINDLER, parent d'élève
5. Elsa JULIEN, parent d'élève
6. Huyla DE MIRTAS, parent d'élève
7. Elisabeth BURATTI, parent d'élève
8. Sacha BOUE, élève de 3F
9. Juliette ROUSSEL, élève de 5A
10. Leyna-Mélek KILINC, élève de 3D

Suppléants

- présente
Ghalia ACHIK
Aurélie BOUGET
Lise-Marie CHARDRON
Virginie PACHEU
Maxime HERVE
Medhi GHARSALLOAOUI
Morgane DAVID
Titouan TIHAY GRASLAND (3D)
Raphaël SIMON (5A)
Anissa EL MAJBRI (3F)
présente
présente
présente
présente
présente
présente
présente
présente
présente
présente



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

2024-2025

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Madame Beck ouvre le Conseil d'Administration à 18h07 constatant que le quorum est atteint avec 19 membres présents en début de séance.

Mme Beck installe le nouveau CA suite aux élections d'octobre dernier.

Mme Adam est désignée secrétaire de séance.

Mme Beck précise qu'elle ajoute un point à l'ordre du jour : une DBM, Décision Budgétaire Modificative.

En préambule, Mme BECK informe les nouveaux membres du CA que le collège fait partie des établissements évalués. Elle présente le dispositif et la phase d'auto-évaluation. Mme Beck explique qu'un important travail de réflexion et un travail collectif a déjà eu lieu il y a moins de deux ans lors de la réécriture du projet d'établissement. Pour la phase d'auto évaluation, le choix s'est porté sur un format de 3 réunions d'1 heure chacune. Mme Beck informera les élèves et parents qui souhaitent participer aux réunions.

Raphaël SIMON, représentant élève, demande si les suppléants peuvent aussi y participer. Mme Beck répond oui et que cela n'est pas seulement réservé aux représentants des élèves mais à tous.

Suite au vote du CA du 24 juin dernier qui a donné autorisation pour un vote dématérialisé des élections des représentants des parents d'élèves, Mme ADAM informe les membres de la participation au vote pour ces élections en octobre dernier :

28% des parents ont participé au vote. Une seule liste FCPE. La liste FCPE a obtenu 81% des souffrages. 19% des votants ne se sont pas prononcés.

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 10 octobre 2024

Projection du PV, préalablement envoyé par mail aux membres. Aucune question, ni remarque.

(*Délibération n°35 : 16 pour, 0 contre, 3 abstentions*)

2. Acceptation du règlement intérieur du CA

Projection du règlement, préalablement envoyé par mail aux membres. Aucune question, ni remarque.

(*Délibération n°36 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention*)



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

2024-2025

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

3. Liste des commissions émanant du CA

Projection des inscrits par commission, préalablement envoyé par mail aux membres. Mme Beck précise qu'il reste un siège pour les représentants des professeurs pour le CESCE. Mme Boclé se propose. Mme Boclé est ajoutée à la liste.

(*Délibération n°37 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention*)

4. Délégation du Conseil d'Administration à la Commission Permanente

Mme Beck présente le fonctionnement de la commission permanente et explique que celle-ci soulage le CA pour des approbations de conventions ou de contrats notamment qui arrivent au fil de l'année.

(*Délibération n°38 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention*)

5. Projets et sorties pédagogiques 2024/2025

Il n'y a pas pour le moment de voyage qui implique une participation financière des familles, la présentation est donc à caractère informatif et non soumise à un vote.

Mme Sirera demande si le séjour à Quiberon est prévu cette année. Mme Beck et Mme Ridard expliquent que d'une part il n'y a pas eu de propositions portées cette année en ce sens par les professeurs et que d'autres part la migration vers Op@le (logiciel de gestion) en janvier, entraîne une lourde charge de travail pour le service de gestion. De ce fait la gestion financière d'un voyage scolaire avec ce nouveau logiciel serait une charge très conséquente. Comme la plupart des établissements concernés par le passage à Op@le, le choix de limiter les voyages durant cette année de transition a été fait.

Le financement des projets s'établit pour partie grâce au pass culture doté à hauteur de 15425€ (25€ x 617 élèves) cette année et sur les fonds propres du collège à savoir 14702€

Cette année le collège n'a pas reçu la dotation d'ouverture culturelle, finançant en partie ces projets. Sa reconduction sera décidée à l'assemblée générale du département en mars 2025.

6. DBM : Décision Budgétaire Modificative

Pour information Mme Ridard présente l'ajustement du budget des séjours de l'an dernier (ajustement non soumis au vote).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

2024-2025

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Soumis au vote : Mme Ridard informe qu'une pompe de la chaudière est récemment tombée en panne (concerne le bâtiment annexe). Cette pompe dépasse les 800euros HT, (environ 3000 euros). Le département finance normalement en charge les réparations de plus de 2000 euros HT. Pour accélérer le remplacement du matériel, le collège va donc effectuer la réparation sur fonds propres, et demander ensuite un remboursement du département.

Mme Ridard informe que le collège ne disposera plus que de 16 jours de fonctionnement en fonds de réserves. Cette année le département a réduit les dotations dans tous les collèges qui dépassaient 90 jours de fonctionnement en fonds de réserves soient une baisse de 37906€ pour le collège de Fontenay.

(Délibération n°45 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)

7. Budget 2025

Mme Ridard explique que le budget permet au collège de fonctionner et de lui assurer un patrimoine. A la demande Raphael SIMON, Mme Ridard explique ce qu'est « un patrimoine » au niveau du collège.

Le budget présente toutes les dépenses et recettes prévisibles à ce jour pour l'année 2025. Si des modifications doivent y être apportées (exemple de la panne du chauffage), il y aura une DBM pour vote si un prélèvement sur fonds de réserves est nécessaire pour financer la dépense.

Du fait de la réfaction de la dotation décidée par le département pour 2025, le budget présenté ne sera pas à l'équilibre (le prélèvement sur fonds de réserves n'apparaît pas dans les recettes).

Le collège continue à privilégier le budget pédagogique. Il y a des inquiétudes liées aux incertitudes pour l'année prochaine : reconduite du pass culture, baisse de la dotation en mobilier, des crédits d'états...

M. Angebaud note que la récupération des fonds de réserve est la conséquence de la politique nationale sur les collectivités, que les contraintes ne sont pas les mêmes pour le public et le privé.

Mme Beck informe que le collège a reçu un don de 20 vélos et casques. 700 collèges en France ont été choisis pour ce don. Il résulte de l'engagement des équipes dans les différents dispositifs, 2h de sport en plus, Génération 2024, éco-délégués...

Le budget 2025 de 607730,46€ en dépenses et 548824,46€ en recettes est adopté.

(Délibération n° 41 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°2

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

8. Délégation de signature du conseil d'administration à l'ordonnateur

La délégation du CA est accordée à l'ordonnateur pour exécuter le budget 2025 (Délibération n°40 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)

9. Contrats et conventions

Les contrats et conventions préalablement envoyés sont projetés.

Le premier contrat concerne le logiciel turbo self qui permet la liaison entre les passages en cantine et le service de gestion.

(Délibération n°39 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Le deuxième contrat concerne la maintenance des alarmes incendie et intrusion.

(Délibération n°44 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Le troisième contrat concerne l'adhésion à la centrale Breizh achat qui remplace le groupement de commandes du lycée Bréquigny. Tous les établissements de Bretagne (collèges et lycées) sont invités à y adhérer. Cette centrale permet d'obtenir de meilleurs prix tout en privilégiant le bio et le local. Cela ne concerne que l'alimentaire.

Mme Chardron demande s'il y a un % de bio garanti, les produits bio n'étant plus indiqué sur le menu affiché sur pronote.

Mme Ridard explique qu'il y a des objectifs à atteindre figurant dans la loi Egalim, la loi résilience et climat et la loi nutrition et climat. Nous devons offrir de repas composés à 50 % de produits bio. Les repas sont régulièrement contrôlés par une diététicienne, qui s'assure de l'équilibre sur 5 semaines.

Il est rappelé que le repas est équilibré si l'élève prend la totalité de ce qui lui est proposé : entrée, plat, laitage, dessert. Un élève peut demander aux agents qui servent de leur donner une plus grande quantité si et seulement s'il leur présente un plateau équilibré.

Récemment le collège a été inspecté, sans information préalable, par les services vétérinaires, le collège a obtenu une très bonne note. Des modifications à la marge sont à effectuer.

Vote pour l'adhésion pluriannuelle à Breizh achat.

(Délibération n°43 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 novembre 2024**

2024-2025

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Vote pour le choix des lots « viande et charcuterie » présentés dans la convention jointe, choix annuel.

(Délibération n°42 : 18 pour, 0 contre, 1 abstention)

Fin de séance 19h25